

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur Cuisines Centrales - COMMUNE DE LEON situé sur la commune de LEON.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Procédure et forme de marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Butternut certifié Bio ou équivalent 15Kg (réponse le 10/05/2026 au plus tard) – Livraison le : 18/05/2026 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Carotte (DES LANDES) certifié Bio ou équivalent 30Kg (réponse le 10/05/2026 au plus tard) – Livraison le : 18/05/2026 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Céleri branche certifié Bio ou équivalent 5Kg (réponse le 10/05/2026 au plus tard) – Livraison le : 18/05/2026 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Céleri rave certifié Bio ou équivalent 5Kg (réponse le 10/05/2026 au plus tard) – Livraison le : 18/05/2026 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Chou blanc certifié Bio ou équivalent 15Kg (réponse le 10/05/2026 au plus tard) – Livraison le : 18/05/2026 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Navet certifié Bio ou équivalent 5Kg (réponse le 10/05/2026 au plus tard) – Livraison le : 18/05/2026 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Oignon certifié Bio ou équivalent 10Kg (réponse le 10/05/2026 au plus tard) – Livraison le : 18/05/2026 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°8 Patate douce certifié Bio ou équivalent 30Kg (réponse le 10/05/2026 au plus tard) – Livraison le : 18/05/2026 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°9 Persil certifié Bio ou équivalent 12Botte(s) (réponse le 10/05/2026 au plus tard) – Livraison le : 18/05/2026 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°10 Poireau certifié Bio ou équivalent 10Kg (réponse le 10/05/2026 au plus tard) – Livraison le : 18/05/2026 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°11 Pomme certifié Bio ou équivalent 36Kg (réponse le 10/05/2026 au plus tard) – Livraison le : 18/05/2026 - 8 jours de délai de livraison
- Produit n°12 Pomme de terre (POMMES DE TERRE NOUVELLES) certifié Bio ou équivalent 50Kg (réponse le 10/05/2026 au plus tard) – Livraison le : 18/05/2026 - 8 jours de délai de livraison

Modalités de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : du lundi au vendredi de 8h30 à 10h30, Résidence du Tuc de Loun Place de l'abbé Dulong 40550 LEON

Date limite de remise des offres :

10/05/2026, à minuit.

Article 2 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (0 = meilleure note) – 50%
- Qualité du produit (fraicheur) (Distance parcourue entre le lieu de production et le lieu de livraison) – 30%
- Prix (Coût € HT) – 20%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- Cuisines Centrales - COMMUNE DE LEON
- Jean MORA
- Place de l'Abbé Dulong
- 40550 LEON
- Responsable des achats : Jérôme Madon
- Téléphone : 05 58 48 67 77
- Courriel : ccas@leon.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif :

Tribunal Administratif de Pau